

## Le véhicule autonome devra se fondre dans le paysage

Arnaud Murati

**La voiture du futur censée conduire seule a encore moult défis à relever. A commencer par celui de se faire accepter, comme en témoignent un sondage effectué par Goodyear et Guillaume Devauchelle de Valeo...**

Goodyear a publié récemment les conclusions d'un sondage effectué auprès d'étudiants (18/30 ans) en sciences au sein de 12 pays d'Europe. Lorsqu'il a été question du véhicule autonome, 55,5% des répondants ont confié leur réticence à y faire confiance. Et les étudiants d'insister sur le fait que la voiture autonome doit d'abord se concentrer sur la sécurité offerte...

Un état de fait qui est, semble-t-il, déjà largement connu : *"Le sujet n'appartient plus aux ingénieurs, il est désormais sociétal"* considère ainsi Laurent Hecquet, fondateur d'Automobilité et avenir, et organisateur d'une conférence sur le véhicule autonome. Guillaume Devauchelle, directeur de la recherche et du développement du groupe Valeo, n'en pense pas moins : *"Le véhicule doit être acceptable, il doit pouvoir se fondre dans le trafic et être simple à utiliser. Il ne faut pas que cela soit un véhicule d'ingénieurs..."*

La technologie nécessaire n'est aujourd'hui pas prête à 100% : *"Le tout autonome n'est pas pour demain, c'est à dire après 2030"* rappelle une nouvelle fois M. Devauchelle. Si les véhicules disposent déjà de plusieurs éléments nécessaires à la circulation du véhicule sans conducteur (régulateur de vitesse adaptatif, etc), tous ne sont pas encore assez performants pour gérer l'ensemble des situations de conduite. **Chaussées inondées, neige etc sont autant d'éléments que les caméras ont encore du mal à appréhender.**

Mais plus encore que les technologies ou l'infrastructure routière, la réglementation doit évoluer. A l'heure actuelle, les essais sur route ouvertes sont le fait de dérogations ou d'ordonnance. Le problème central, comme l'a déjà évoqué *L'argus*, tient à la convention de Vienne qui régit le code de la route : **un conducteur est censé conduire et rester maître de son auto en toute occasion.**

Le président de l'automobile club des avocats Rémy Josseaume rappelle les obstacles à surmonter : qu'est-ce qu'un conducteur ? A qui imputer les infractions, à la personne à bord ou au concepteur du véhicule ? Le véhicule permettra-t-il la transgression du code de la route ? Qui sera responsable en cas d'erreur informatique ? Autant de questions aujourd'hui en suspens...